

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 2 février 2024
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 8 février 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le HUIT du mois de FEVRIER à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 24-032
CULTURE - MUSÉE ZIEM
PRÊT D'UNE ŒUVRE DE Jean Baptiste OLIVE "L'île Maire, Rade de Marseille"
DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION INTITULÉE "Peindre Marseille"
DU 24 AU 29 SEPTEMBRE 2024
CONVENTION COMMUNE DE MARTIGUES - MUSÉE ZIEM / COMMUNE DE MARSEILLE
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mmes Nathalie LEFEBVRE, Sophie DEGIOANNI, Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, M. Roger CAMOIN, Adjoints au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, M. Christian DEPREZ, Mme Valérie BAQUE, M. Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, M. Jean-Francois MAUFFREY, Mme Sigolène VINSON, M. Pierre DHARREVILLE, Mme Laëtitia SABATIER, M. Frédéric GRIMAUD, Mmes Carole CAHAGNE, Joëlle COULOMB, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Christiane VILLECOURT, M. Emmanuel FOUQUART, Mme Sylvie WOJTOWICZ, MM. Charles LINARES, Gilles PICARD, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Florian SALAZAR-MARTIN, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à Mme Marceline ZEPHIR
M Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Laëtitia SABATIER
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène VINSON
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES

EXCUSÉS SANS POUVOIR :

MM. Franck FERRARO, Thierry BOISSIN, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240208-CM24_31807-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Chaîne d'intégrité du document : B8 82 FF 52 EA 3E D9 2D 49 55 A2 CF 22 3C A5 1C
Publié le : 21/02/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/249335>

Du 24 mai au 29 septembre 2024 le Musée des Beaux-Arts de Marseille, organise une exposition intitulée "Peindre Marseille" à l'occasion des manifestations des 150 ans de l'impressionnisme organisées par le Musée d'Orsay.

Le Musée des Beaux-Arts de Marseille évoquera à travers cette exposition, la vision du paysage de l'école de Marseille au moment où se développent à Paris les recherches des peintres impressionnistes.

Dans ce contexte, le Conservateur en Chef du Musée des Beaux-Arts de Marseille, Monsieur Luc GEORGET, sollicite le prêt d'une œuvre de Jean Baptiste OLIVE "L'île Maire, Rade de Marseille", appartenant à la Commune de Martigues et conservée au Musée ZIEM.

Le Musée ZIEM émet un avis favorable, compte tenu de l'état correct de conservation de l'œuvre et des dispositions prises par le Musée des Beaux-Arts de Marseille.

Une convention a été rédigée afin de fixer les conditions dans lesquelles le dit prêt est consenti.

Celui-ci sera réalisé à titre gracieux sachant que l'emprunteur prend en charge tous les frais afférents.

Ceci exposé,

Vu le courrier en date du 12 janvier 2024 du Conservateur en Chef sollicitant le prêt d'une œuvre, appartenant à la Commune de Martigues et conservée au Musée ZIEM, en vue de la présenter dans le cadre de l'exposition organisée par le Musée des Beaux-Arts de Marseille, du 24 mai au 29 septembre 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission Municipale "Ville de Toutes les Égalités" en date du 24 janvier 2024,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 31 janvier 2024,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- À approuver le prêt au Musée des Beaux-Arts de Marseille d'une œuvre de Jean Baptiste OLIVE "L'île Maire, Rade de Marseille", appartenant à la Commune de Martigues et conservée au Musée ZIEM, dans le cadre de l'exposition intitulée "Peindre Marseille" qui se déroulera au Musée des Beaux-Arts de Marseille du 24 mai au 29 septembre 2024,

La date de remise de l'œuvre au transporteur ne pourra excéder un mois avant le début de l'exposition et l'œuvre prêtée sera ramenée à la Commune dans les 15 jours suivant la fin de l'exposition.

Ce prêt sera réalisé à titre gracieux sachant que l'emprunteur prendra en charge tous les frais afférents.

- A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention de prêt et tout document en lien avec ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible sur le Site Internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Maire
Gaby CHARROUX

Le Secrétaire de séance

Roger CAMOIN

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20240208-CM24_31807-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Chaîne d'intégrité du document : B8 82 FF 52 EA 3E D9 2D 49 55 A2 CF 22 3C A5 1C
Publié le : 21/02/2024
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/249335>